



**Délibération n°2025-101**

Date de la convocation : 02 04 2025

Nombre de conseillers en exercice : 45  
 Nombre de conseillers présents : 30  
 Nombre de conseillers votants : 37  
 - dont « pour » : 37  
 - dont « contre » : 0  
 - abstention : 0

**Objet : Création de deux emplois permanents à temps non complet pour exercer des missions d'ATSEM**

**Le mardi 1er juillet 2025 à 18h45**

LL'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Sorde l'Abbaye, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

**Suppléants :** Luc DE MONSABERT

**Étaient excusés :** Lionnel BARGELES, Guy BAUBION BROYE

**Procurations :** Fabienne LABASTIE à Sylviane LESCOUTTE, Gisèle MAMOSER à Serge LASSERRE, Francis LAHILLADE à Bernard MAESCAS, Didier SAKELLARIDES à Jean-Marc LESCOUTE, Jean-Luc SEMACOY à François CLAUDE, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Chritel ROLLO,

**Absents :** Rachel DURQUETY, Julien PEDELUCQ, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Stéphane BELLANGER, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT,

**Secrétaire de séance :** Françoise LABORDE

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, par lequel les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

Vu le tableau des effectifs

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adapter l'organisation du service, notamment en modifiant la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'ATSEM à temps complet en temps non complet,

**CONSIDÉRANT** également la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet afin de permettre la nomination d'un agent appelé à exercer des missions d'ATSEM,

Vu l'avis du CST

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE DE CRÉER** deux emplois permanents suivants, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 :

GRADE	QUOTITE HEBDOMADAIRE en centièmes	QUOTITE HEBDOMADAIRE en minutes	NOMBRE DE POSTES
<b>Service Enfance / Maternelles</b>			
ATSEM ppal 1ère classe	31,00h	31h00	1
Adjoint d'animation	31,00h	31h00	1



- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent social s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres 61 et 62, et que ces emplois seront inscrits au tableau des effectifs de l'établissement,
- Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

